



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 18 janvier 2016 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>me</sup> la conseillère : P. Lorraine St.James Lapalme

MM. les conseillers : Stéphane Perreault  
Renald Corriveau

formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Paul Jones

Sont également présents : M. Stéphane De Serre, directeur  
général  
M<sup>o</sup> Chantal Bergeron, greffière  
M. Carl Beauchemin, directeur du  
service de l'aménagement du territoire

Sont absents :

M. le maire : Gilles Meloche

M<sup>me</sup> la conseillère : Josyane Desjardins

M<sup>me</sup> la conseillère : Sylvie Lapierre

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du projet de règlement
  - 2.1 Règlement n° 906-1 modifiant le règlement sur les PPCMOI
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1-16

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

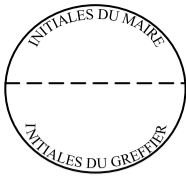
Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PRÉSENTATION ET EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 906-1

En conformité avec les articles 109.2, 109.4, 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement de zonage n° 906-1.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Monsieur le maire suppléant Paul Jones préside l'assemblée et demande à M. Carl Beauchemin, directeur du Service de l'aménagement du territoire, de présenter et d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Il mentionne que le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, le maire suppléant invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 906-1.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne présente. Aucune question.

2-16

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Paul Jones, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière